

Démarche : Autorisation anticipée de chasse du sanglier en Seine Maritime du 1er juin au 14 août de l'année 2025

Organisme : Fédération départementale des chasseurs de la Seine-Maritime

Identité du demandeur

Email	
Civilité	
Nom	
Prénom	

Formulaire

Vu l'article R.424-8 du code de l'environnement ;
Vu le décret n° 2019-1432 du 23 décembre 2019 ;
Vu l'arrêté préfectoral du 28 juin 2024 fixant les dates d'ouverture et de clôture de la chasse en Seine-Maritime pour la campagne 2024-2025.

Civilité

☐ Mme

☐ M.

Nom

Merci d'indiquer votre nom

Prénom

Merci d'indiquer votre prénom

Adresse complète

Merci d'indiquer votre adresse complète

Téléphone

Merci d'indiquer votre numéro de téléphone

Autorisation anticipée de chasse du sanglier en Seine Maritime du 1er juin au 14 août de l'année 2021

détenteur d'un droit de chasse sur la commune de

Merci d'indiquer la commune

autre commune 2

Merci d'indiquer la commune

autre commune 3

Merci d'indiquer la commune

Je demande l'autorisation de chasser le sanglier du 1er juin au 14 août de l'année en cours, sur le territoire défini ci-dessus, pour lequel je détiens le droit de chasse

Tous modes de chasse autorisés

Cochez la mention applicable

☐ Oui

☐ Non

Je reconnais avoir pris connaissance des conditions spécifiques de chasse suivante:

tir à balle pour les armes à feu, et chasse à l'arc autorisée

Cochez la mention applicable

☐ Oui

☐ Non

Je m'engage à :

Déclarer dans les 72 heures le prélèvement à la fédération des Chasseurs 76 selon les modalités du Schéma Départemental de Gestion Cynégétique sous peine de refus d'une autorisation pour les prochaines demandes. La FDC76 transmettra le bilan des prélèvements au Préfet pour le 15 septembre.

Cochez la mention applicable

☐ Oui

☐ Non